



Edito

Jean-Pascal Simon
Secrétaire Général de Sup'Recherche-UNSA

Le colloque annuel de la CPU a été consacré à cette thématique, la CPU et certains présidents demandent toujours plus d'autonomie pour les universités au motif que cela renforcera leur dimension internationale et leur permettra un plus fort ancrage local. Plus récemment la CPU envisageant « une approche proactive de l'autonomie » (communiqué du 21/05/19) en fait LA solution pour répondre « aux grands défis (...) [de] la Nation » et « développer le rayonnement scientifique et culturel de la France et de l'Europe dans un monde toujours plus concurrentiel ». Pour cela elle demande trois choses : une décentralisation de l'ESR, une gestion toujours plus locale du recrutement et de la carrière des personnels et plus de moyens alloués par l'État.

Depuis maintenant dix ans, nous expérimentons les « responsabilités et compétences élargies ». Nous constatons que, si le transfert de la masse salariale aux universités leur donne de l'autonomie dans la gestion des emplois, cela les contraint surtout à mettre en

*œuvre des plans de retour à l'équilibre faute de financement de la masse salariale par l'État. Les Conseils des Universités doivent ainsi arbitrer, entre transformations de postes de PR en MC ou Prag, et gels de postes. **Si l'autonomie veut dire : gérer localement la crise, Sup'Recherche-UNSA n'en veut pas.***

*La CPU souhaite minimiser le rôle du CNU dans la gestion des carrières des personnels. Elle demande que les promotions soient décidées localement, que le CNU n'ait pas à donner son avis sur les dispositifs de reconnaissance de l'engagement pédagogique des enseignants-chercheurs... Elle souhaite la fin des procédures nationales de qualification. Outre la crainte de dérives « localistes », nous estimons qu'une gestion essentiellement locale du recrutement et des carrières va fragiliser le statut des enseignants-chercheurs en temps que fonctionnaires d'état. **Sup'Recherche-UNSA rappelle son attachement à une répartition des rôles entre des instances nationales en cohérence avec le statut national des enseignants-chercheurs (fonction publique d'État), et des instances locales, dans les établissements qui mettent en œuvre une stratégie et des objectifs locaux au service d'une politique nationale de l'ESR.***

Les universités recrutent de plus en plus de contractuels. La raison souvent avancée est que cela permet de gagner en agilité. Il faut rappeler que le statut de fonctionnaire garantit l'indépendance de l'Université et de ses acteurs puisqu'il interdit aux fonctionnaires d'État « La prise [d'intérêt] (...) dans une entreprise soumise au contrôle de l'administration à laquelle ils appartiennent ou en relation avec cette dernière, d'intérêts de nature à compromettre leur indépendance. » (Article 25 de la loi du 13 juillet 1983). En outre le statut de fonctionnaire d'État permet de

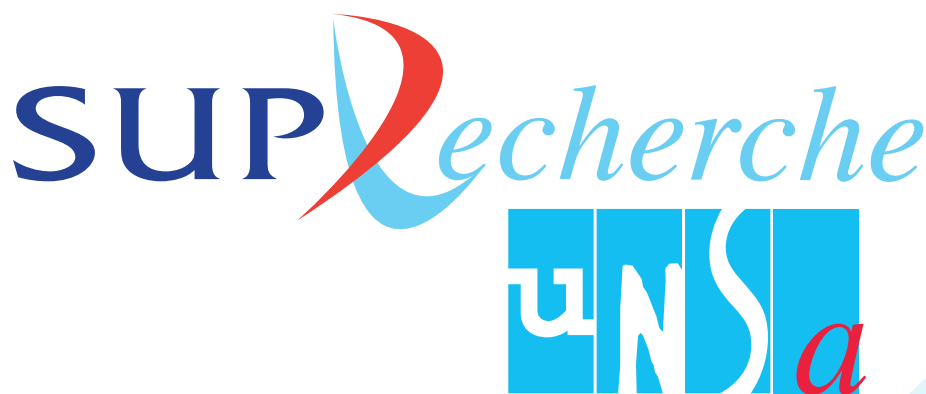
- Le Crédit Impôt Recherche : analyse et propositions du CNESER 3
- La reconnaissance de l'engagement pédagogique des enseignants-chercheurs : le point mort ! 4
- Liste des correspondants locaux de Sup'Recherche-UNSA 5
- Je voudrais revoir ma Normandie 6
- Quelles priorités pour l'ESR ? 7
- Ordonnances, regroupements, fusions... 8
- Votre avis nous intéresse

Edito (suite)

garantir que « Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité. » (Article L952-2 du Code de l'éducation). Cette liberté académique est indispensable si on veut que l'Université puisse continuer à transmettre les valeurs de la démocratie et les compétences d'un scepticisme sain, de la pensée critique... et que les missions d'enseignement et de recherche puissent s'exercer en toute sérénité. On peut craindre que des recrutements de plus en plus locaux, des enseignants-chercheurs sous contrat, que cette liberté indispensable à la réflexion et à la création intellectuelle s'étiolle peu à peu. **Nous ne voulons pas substituer des personnels contractuels à la fonction publique d'État. Le fonctionnaire n'est pas un salarié comme un autre et c'est ce qui assure notamment la continuité des services publics.**

Demander plus d'autonomie, est-ce raisonnable ? Cela le serait peut-être si l'État s'engageait à attribuer aux établissements une masse salariale qui leur permette de recruter à la hauteur du plafond d'emplois auquel ils ont droit, mais ce n'est pas le cas. Les réformes récentes ont offert aux Universités une panoplie d'outils qui n'ont pas tous été utilisés. Certains président.e.s d'universités sont d'ailleurs conscients des risques. Il est inutile, voire dangereux, d'aller vers toujours plus de dérégulation. **Pour Sup'Recherche-UNSA, il faut maintenant évaluer les dispositifs expérimentés ces dernières années avant d'aller vers plus d'autonomie.**

Enfin, F. Mitterrand disait « Je suis le dernier des grands présidents. Après moi, il n'y aura plus que des financiers et des comptables ». On peut craindre que toujours plus d'autonomie ne conduise les équipes présidentielles à s'occuper davantage de comptabilité que de politique de l'ESR, qu'elle soit locale, nationale ou internationale !



ACTUALITÉS

Le Crédit Impôt Recherche

analyse et propositions du CNESER



La commission d'études spécialisée du CNESER a présenté un état des lieux et une analyse des retombées de ce dispositif mis en place en 1983 réformé plusieurs fois. Il a connu une montée en puissance à partir de 2007 passant de 1,8 à 5,9 milliards d'euros en 2014¹.

La commission a étudié les retombées de ce dispositif sur trois points :

- l'évolution de la dépense en R&D des entreprises ;
- l'effet sur l'emploi scientifique ;
- l'impact sur les relations entre recherche publique et entreprises.

Nous ne reprendrons que les points les plus saillants de cette étude (disponible ici) à laquelle Sup'Recherche UNSA a participé.

Cette étude conforte notre position vis-à-vis de ce dispositif : depuis plusieurs années nous demandons le CIR « soit redéployé en faveur des PME » (motion d'orientation du congrès de Valenciennes - 2016). Les résultats montrent que le CIR a un effet de levier essentiellement sur les petites et moyennes entreprises que ce soit sur l'évolution de la dépense en R&D comme sur l'emploi des docteurs. C'est dans les entreprises de moins de 500 salariés que le nombre de chercheurs a progressé le plus. Pour les grosses entreprises on peut penser qu'il s'agit plutôt d'un effet d'aubaine.

Fort de cette analyse les CNESER demande :

- une évaluation scientifique des activités de recherche bénéficiant du dispositif du CIR ;
- de modifier le ratio entre aide directe et incitation fiscale ;
- de favoriser un partenariat équilibré entre la recherche publique et la recherche des entreprises ;
- le conditionnement des aides publiques et du CIR à des critères d'efficacité et aux besoins affichés du pays.



Comme l'ensemble des OS Sup'Recherche UNSA a approuvé ce rapport qui, nous l'espérons, sera entendu par le gouvernement.

¹ Source : Le Crédit d'impôt recherche en 2014 : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Chiffres_CIR/79/1/CIR_2017_chiffres2014_maquette_816791.pdf
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation [consulté le 17/4/19]

La reconnaissance de l'engagement pédagogique des enseignants-chercheurs :

Le point mort !

À l'automne dernier la Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation lançait une concertation en cours sur la reconnaissance de l'engagement pédagogique des enseignants-chercheurs. Des concertations ont eu lieu en décembre et, le 15 mars, deux dispositifs ont été présentés aux partenaires sociaux : un congé pour ressourcement / reconnaissance pédagogique (CRRP) et une prime de reconnaissance de l'investissement pédagogique (PRIP).



Nous avons souligné l'attente engendrée par les annonces ministérielles. Ces deux dispositifs n'étaient pour nous qu'un début d'un chantier plus vaste sur la prise en compte dans la carrière, de l'ensemble des missions des enseignants-chercheurs qui sont : « la formation initiale et continue, la recherche, la diffusion et la valorisation de ses résultats et de la culture scientifique, l'orientation et l'insertion professionnelle, la participation à la construction de l'Espace européen de l'ESR, la coopération internationale et à la gouvernance des institutions universitaires. » Excusez du peu ! ... **mais depuis le 15 mars rien !**

Les organisations syndicales et la CP-CNU étaient d'accord sur un dispositif, analogue à celui de la PEDR et du CRCT, présentés d'ailleurs comme point de référence par le ministère, conduisant à ce que **le CNU et les établissements examinent les demandes de congés et de prime.** La CPU, souhaitant quant à elle que les demandes liées à la pédagogie soient examinées uniquement par les établissements. **Pour Sup'Recherche-UNSA, ce double regard**

est indispensable, non seulement pour garantir une pluralité de points de vue mais aussi pour éviter les dérives, qu'elles existent dans les faits ou les esprits. En outre, il n'enlève rien aux prérogatives des établissements.

Alors que F. Vidal avait annoncé « créer, dès 2019, une prime de reconnaissance de l'engagement pédagogique » et que « dès le premier semestre 2019, le nombre de C.R.C.T. sera doublé ». On ne peut que constater qu'il n'en sera rien !

Nous déplorons ce blocage, dû à la position de la CPU. Cette attitude de la CPU qui veut « garder la main » sur ces dispositifs va conduire à reporter d'un an ces mesures dont le financement sur l'année 2019 avait été prévu. C'est pour nous un très mauvais message envoyé aux enseignants-chercheurs qui s'investissent dans la pédagogie, qui construisent des parcours adaptés pour les « Oui-si » ... bref, qui se sont engagés dans la mise en œuvre de la loi ORE au service de la réussite du plus grand nombre d'étudiants.

Correspondants locaux



Allez voir votre correspondant local...

Il ou elle se trouve dans votre établissement, votre ville ou votre région. Parfois il est élu dans une instance de l'établissement (CA, CS, CEVU, CT, conseil d'UFR, conseil de labo, etc.) Il est donc capable de vous informer sur la politique de l'établissement. Sollicitez-le pour animer une réunion, présentez-lui des adhérents potentiels, réclamez-lui des N° de Sup'R Infos à distribuer dans votre unité d'enseignement ou de recherche. Sup'Recherche-UNSA ne diffuse que très peu de « consignes nationales ». C'est en discutant avec des collègues qui ont fait le même choix syndical que vous qu'on peut analyser les situations, décrypter les informations et, au besoin, décider d'agir pour la défense des personnels et la vie démocratique de l'établissement.

C'est aussi par les correspondants locaux que vos représentants dans les instances nationales (CTU, CNE-SER, CTMESR, CHSCTMESR) ont connaissance de vos problèmes et peuvent poser les bonnes questions aux autorités ministérielles et proposer les bons amendements sur les nouveaux textes.

En fonction de leurs activités d'enseignement et de recherche, les correspondants de Sup'Recherche-UNSA ne sont pas toujours disponibles et la liste ne couvre pas en permanence tous les établissements. Le Conseil National a besoin d'informations locales, pour être au plus près des situations concrètes, en faire la synthèse et les répercuter auprès des instances ministérielles (CTU, CNE-SER, CTMESR, CHSCTMER). N'hésitez pas à vous proposer auprès du secrétariat national du syndicat qui vous aidera dans votre nouvelle tâche.

La liste des correspondants évolue constamment. Vous trouverez la liste mise à jour sur notre site :

<http://sup-recherche.org/correspondants/>



Dominique Lassarre, Secrétaire nationale chargée de la vie syndicale : sup-r@unsa-education.org

Je voudrais revoir ma Normandie



Une délégation de l'UNSA Education Normandie (comprenant un correspondant Sup'Recherche) a rencontré Joël Alexandre, Président de l'université de Rouen, le 21 décembre 2018, puis Pierre Denise, Président de l'université de Caen, le 10 avril 2019 et enfin, Pascal Reghem, Président de l'université du Havre, le 3 juin 2019. Il s'agissait d'évoquer avec eux le projet de fusion des universités normandes.

Le projet consiste en la construction d'une université d'un nouveau type : une université rayonnant sur la région Normandie. Cette future université, opérationnelle en janvier 2022, inclurait les trois universités normandes et deviendrait, à terme, un réseau de campus : elle déléguerait une partie de sa gestion de proximité au niveau des campus (à définir) qui sont effectivement les lieux de vie des étudiants.

Cette nouvelle université serait une réponse à la migration des jeunes normands vers l'Île-de-France, les métropoles lilloise ou rennaise. Elle permettrait de rendre la Normandie à nouveau attractive pour les étudiants.

En revanche, si ce projet aboutit, se posera la question du devenir de l'actuelle COMUE et en particulier de la place des écoles d'ingénieur actuellement parties prenantes. En outre, l'objectif d'aller vers une fusion des universités, ne semble pas faire l'unanimité : cette vision est particulièrement portée par les universités de Caen et Rouen. L'université du Havre, conviée à la réflexion plus tardivement, semble plus réservée sur ce sujet.



L'UNSA Éducation a évidemment rappelé sa position : il n'y a pas de refus de principe aux évolutions des structures, mais quelques « lignes blanches » ne doivent pas être franchies :

- **préservation de l'emploi enseignant et non-enseignant,**
- **pas de dégradation des conditions de travail des personnels,**
- **pas de mobilité géographique ou fonctionnelle imposée,**
- **une carte des formations préservée, en particulier au niveau licence et bien évidemment des laboratoires de recherches performants.**

L'UNSA Education a aussi rappelé que la nouvelle structure ne devait pas devenir une entité ingouvernable.

QUELLES PRIORITÉS POUR L'ESR ?

La 7^{ème} édition du Baromètre UNSA Education de nos métiers s'est déroulée du 5 mars au 5 avril 2019. Vous avez pu donner votre avis sur votre métier. Parmi les questions d'actualités une portait sur les priorités pour l'enseignement supérieur. Il était demandé d'en choisir trois parmi les neuf propositions suivantes :

- Accueillir tou-te-s les étudiant-e-s ;
- Mettre en place des dispositifs adaptés aux souhaits d'orientation des étudiants-es en fonction de leur niveau ;
- 80% d'une classe d'âge au niveau Master ;
- Réaffirmer le principe d'une Fonction publique d'État dans l'ESR ;
- Davantage de contrats de droits privés, pour avoir une amélioration de la rémunération ;
- Que la France investisse pour l'enseignement supérieur 2% de son PIB (actuellement 1,5%) ;
- Revaloriser les carrières de tous les personnels notamment les catégories B et C ;
- Offrir davantage de possibilités de mobilité dans l'ESR.

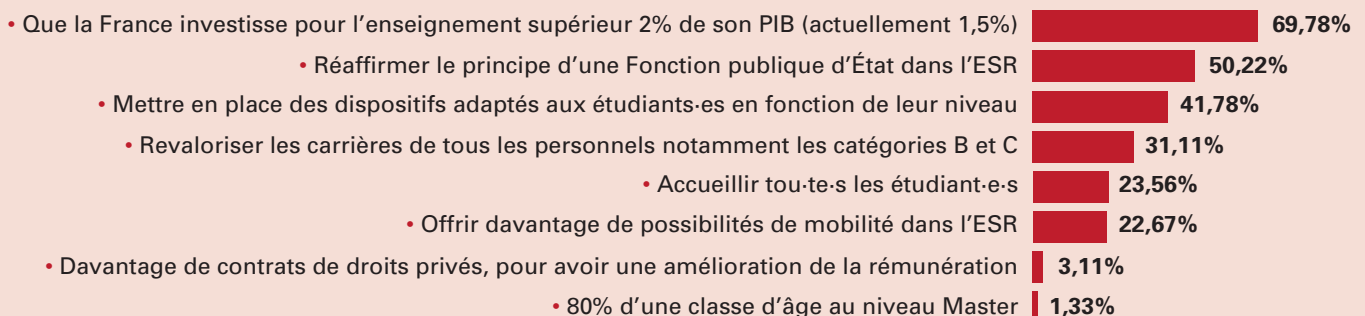
L'attente la plus forte parmi les universitaires est **un engagement fort de l'État, qui doit investir dans l'enseignement supérieur à hauteur de 2% du PIB**, près de 70 % des enseignants chercheurs qui se sont exprimés ont mis cet item dans leurs 3 priorités. Il faut rappeler que c'est une des préconisations que faisait déjà la STRANES en 2015 (proposition n°36). La loi de la programmation de la recherche devra donc prévoir de mettre en place un plan d'investissement permettant d'atteindre cette cible.

En seconde position vient la réaffirmation du principe d'une fonction publique d'État pour l'ESR. C'est une priorité

pour un peu plus de la moitié des enseignants-chercheurs. C'est une position directement en lien avec le premier point. On voit bien là que la communauté est très réticente face à la réorganisation en cours de l'ESR : ordonnances, établissements expérimentaux, déséquilibre entre le national et le local au profit de ce dernier. Cela conforte Sup'Recherche-UNSA quand nous demandons que des instances nationales comme **le CNU gardent toutes leurs prérogatives pour donner un avis sur les dossiers des personnels quand ils demandent un CRCT, une PEDR ou encore quand il s'agira d'examiner les demandes de congé pour ressourcement / reconnaissance pédagogique (CRRP) et d'une prime de reconnaissance de l'investissement pédagogique (PRIP).**

Nous avons été un des rares syndicats à soutenir la loi Orientation et Réussite des Étudiants. Une des raisons à cela c'est qu'elle permettait la mise en place des parcours « oui-si » pour les étudiants qui n'avaient pas les « pré-requis » (renommés « pudiquement » attendus) nécessaires à leur réussite. En cela nous ne faisons qu'aller dans le sens de la motion d'orientation (congrès de Valenciennes - 2016 - mais aussi des précédents congrès) dans laquelle *« Sup'Recherche revendique la création de dispositifs de mise à niveau pour les étudiants qui désirent s'inscrire dans une Licence pour laquelle ils n'ont pas les pré-requis nécessaires. »* Un peu plus de 40 % des universitaires interrogés ont placé cet item dans leurs trois priorités.

Voici les priorités pour les enseignants-chercheurs :



Ordonnances, regroupements, fusions...

Votre avis nous intéresse !

À chaque réunion du CNESER nous devons nous prononcer sur les décrets portant la création "d'établissements expérimentaux" pouvant déroger au Code de l'Éducation.

A titre d'exemple, le 11 juin nous avons eu à nous prononcer sur le projet de décret portant création de l'Université polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France. Ce projet se caractérise par les éléments suivants :

- Les personnels sont bien représentés dans les instances.
- Il témoigne d'une réelle volonté d'intégration et de collaboration des établissements, CT et CHSCT sont commun à l'UPHA et l'INSA.
- Nos adhérents locaux nous avaient assuré que le projet avait été conduit en associant largement les personnels.

C'est pour cela que nous avons voté en faveur de ce projet.

Pour avoir un avis le plus éclairé possible sur les projets à venir nous avons besoin de l'avis des personnels qui sont directement concernés par les restructurations. C'est pour cela que nous vous proposons de répondre à un questionnaire en ligne (très court), si vous êtes en poste dans un établissement qui est, ou qui a été l'objet d'une restructuration.



Adresse de ce questionnaire :

<http://www.unsa-education.com/Questionnaire-ESR>

Merci de votre contribution !



Publication du Syndicat
Sup'Recherche-UNSA

87 Bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex

• Tel : 01 58 46 14 86

• Courriel : sup-r@unsa-education.org

• Site Web : <http://www.sup-recherche.org>

Directeur de la Publication
Jean-Pascal Simon

Rédacteur en chef
Mathieu Guerriaud

Charte Graphique & Impression

TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08

Conception, réalisation : Cyrille Mourton

CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargée de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition

■ Coordonnées disponible sur www.casden.fr

